

LEGENDE :

Bâtiment protégé 
Périmètre de protection 







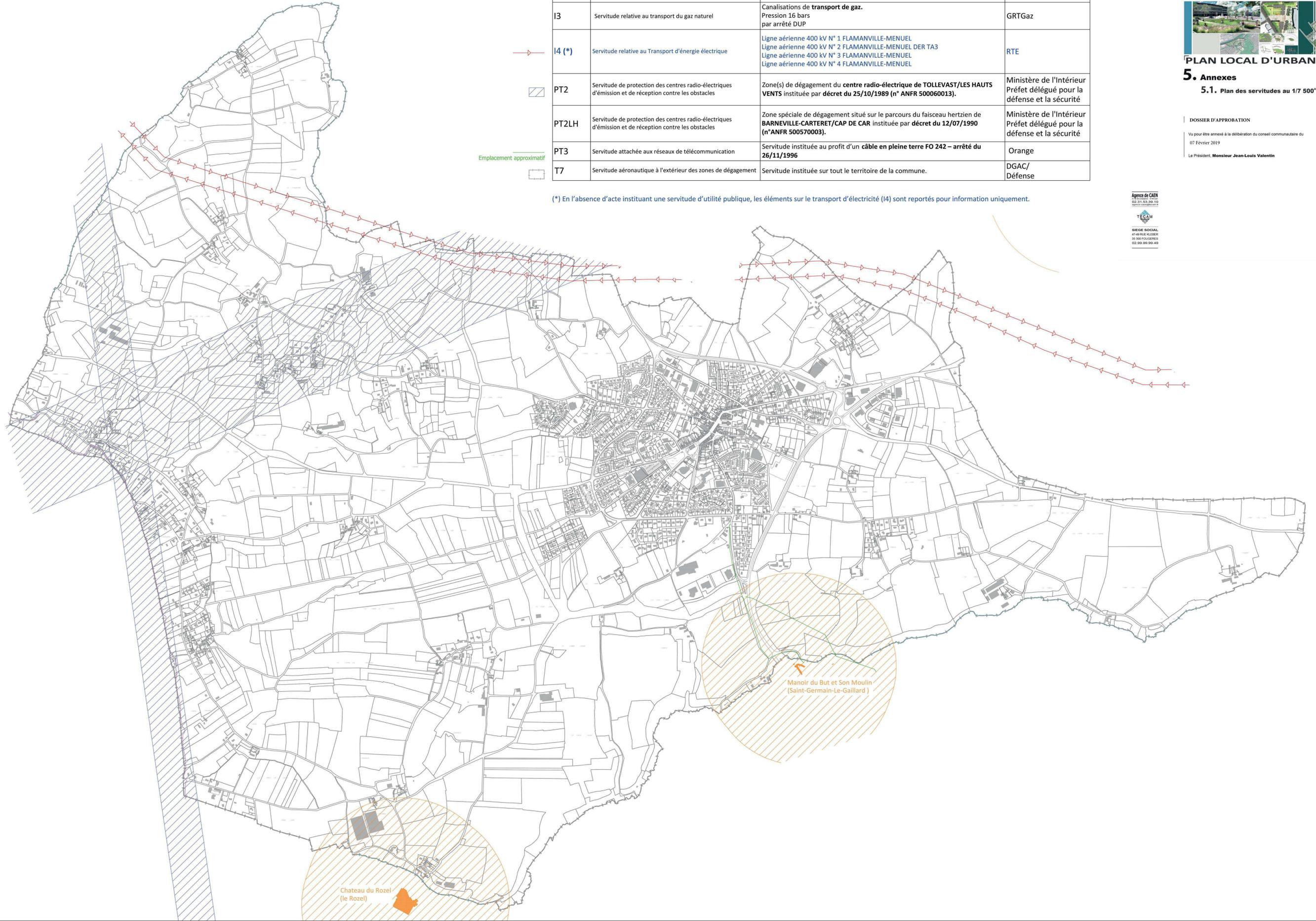


Emplacement approximatif 



Code	Libellé	Détail de la servitude	Gestionnaire
AC1	Servitude de protection des monuments historiques	Château inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 14/09/2005	DRAC UDAP
AC1	Servitude de protection des monuments historiques	Manoir du But inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 18/10/1983	DRAC UDAP
EL9	Servitude de passage des piétons le long du littoral	Tracé par arrêté préfectoral du 12/03/2001	DDTM
I3	Servitude relative au transport du gaz naturel	Canalisations de transport de gaz. Pression 16 bars par arrêté DUP	GRTGaz
I4 (*)	Servitude relative au Transport d'énergie électrique	Ligne aérienne 400 kV N° 1 FLAMANVILLE-MENUËL Ligne aérienne 400 kV N° 2 FLAMANVILLE-MENUËL DER TA3 Ligne aérienne 400 kV N° 3 FLAMANVILLE-MENUËL Ligne aérienne 400 kV N° 4 FLAMANVILLE-MENUËL	RTE
PT2	Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	Zone(s) de dégagement du centre radio-électrique de TOLLEVAST/LES HAUTS VENTS instituée par décret du 25/10/1989 (n° ANFR 500060013).	Ministère de l'Intérieur Préfet délégué pour la défense et la sécurité
PT2LH	Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	Zone spéciale de dégagement situé sur le parcours du faisceau hertzien de BARNEVILLE-CARTERET/CAP DE CAR instituée par décret du 12/07/1990 (n°ANFR 500570003).	Ministère de l'Intérieur Préfet délégué pour la défense et la sécurité
PT3	Servitude attachée aux réseaux de télécommunication	Servitude instituée au profit d'un câble en pleine terre FO 242 – arrêté du 26/11/1996	Orange
T7	Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement	Servitude instituée sur tout le territoire de la commune.	DGAC/ Défense

(*) En l'absence d'acte instituant une servitude d'utilité publique, les éléments sur le transport d'électricité (I4) sont reportés pour information uniquement.



Chateau du Rozel
(le Rozel)

Manoir du But et Son Moulin
(Saint-Germain-Le-Gaillard)



PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Annexes
5.1. Plan des servitudes au 1/7 500^{ème}

DOSSIER D'APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du
07 Février 2019
Le Président, **Monsieur Jean-Louis Valentin**